

Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire, en vue de la mise à disposition d'une aubette de pêche située quai de la colonne – site portuaire de Calais.

2023-02

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L’AUTORITE COMPETENTE :

Société d’Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 285 Avenue du Mérite Maritime – CS 90283, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d’un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Hauts-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La SARL BERTOUT ET CYS, a manifesté son intérêt auprès de la SEPD dans le cadre de son activité de poissonnerie.

Cette société a sollicité la mise à disposition d’une aubette de pêche.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d’intérêt », la SEPD entend s’assurer de l’absence de toute autre manifestation d’intérêt concurrente portant sur les aubettes de pêche et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l’article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l’Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L’AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l’autorisation : autorisation conventionnelle d’occupation temporaire du domaine public constitutive de droits simples portant sur la mise à disposition d’une aubette de pêche, référencée CO689, d’une surface locative de 16m².
- Destination de l’aubette : Vente de produits alimentaires issus des produits de la mer.
- Détail de la prestation proposée : dépôt d’un dossier de présentation détaillant l’activité qui sera réalisée dans le cadre de la mise à disposition ainsi que les modalités d’exploitation du site.
- Durée de l’autorisation : 2 ans
- Montant prévisionnel de la redevance mensuelle : Redevance selon les tarifs portuaires publics en vigueur. Pour l’année 2023 : le barème est de 263 € hors taxes/mois/aubette. La redevance s’entend hors consommation des fluides et réparations locatives à la charge de l’occupant.
- Octroi de droits réels : NON.
- Lieu d’exécution : Calais
- Date prévisionnelle de signature de l’autorisation : courant Octobre 2023.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

· Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD),
285 Avenue du Mérite Maritime – CS 90283, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

· Date limite pour manifester son intérêt : **26 septembre 2023**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

· Nom et adresse de la société en faveur de laquelle l'autorisation sera délivrée en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : SARL BERTOUT ET CYS, inscrite au R.C.S de Boulogne sur mer, sous le n°484 520 085, représentée par ses co-gérants : BERTOUT DAVID et CYS DAVID et domiciliée 23 boulevard de l'Egalité - 62100 CALAIS.

Date de publication du présent avis : 11/09/2023.